

CHRIS BITTLE

CHRIS BITTLE

TOWN HALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

CONSULTATIONS			
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. 7 septembre 2016	De 19 h à 21 h	St. Catharines Public Library – succursale Centennial	44
2.			
3.			
4.			
Forme : X Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement X Présentation du bureau du député <input type="checkbox"/> Micro ouvert X Période de questions/réponses <input type="checkbox"/> Conférencier invité <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)			
SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin : X	Remplacement du mode de scrutin actuel : X	Participation électorale : X	Accessibilité et inclusion : <input type="checkbox"/>
Vote obligatoire : X	Vote en ligne : X	Représentation locale : X	Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) : <input type="checkbox"/>

QUESTIONS DE DISCUSSION

Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)

- Plusieurs députés n'ont pas obtenu 50 % des votes dans leur circonscription. Cela signifie que les votes de plus de 50 % des électeurs ne comptent pas.
- Nationalement, un parti peut former un gouvernement majoritaire sans obtenir la majorité des votes. Des inquiétudes ont été soulevées concernant la capacité de détenir 100 % du pouvoir en obtenant moins de 50 % des votes.

Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Les électeurs ont relevé un certain nombre de possibilités offertes par la représentation proportionnelle, que le système majoritaire uninominal à un tour n'offre pas.

- Plusieurs députés n'ont pas obtenu 50 % des votes dans leur circonscription. Cela signifie que les votes de plus de 50 % des électeurs ne comptent pas.
- Nationalement, un parti peut former un gouvernement majoritaire sans obtenir une majorité des votes. Des inquiétudes ont été soulevées concernant la capacité de détenir 100 % du pouvoir en obtenant moins de 50 % des votes.
- Ce système forcerait les partis à créer des listes plurinominales (des particuliers qui seraient nommés en fonction du nombre de votes nationaux obtenus par un parti) qui reflètent davantage la population canadienne.

Malgré un certain soutien pour le système de représentation proportionnelle décrit dans la présentation de la Bibliothèque du Parlement, un certain nombre d'inquiétudes ont été soulevées par les électeurs :

- Les députés devraient être responsables d'un groupe précis d'électeurs et leur rendre des comptes. Dans un système qui utilise la représentation proportionnelle, ce ne serait pas nécessairement le cas.
- Le système pourrait être plus susceptible de produire des gouvernements minoritaires, qui peuvent faire stagner la capacité des gouvernements à faire avancer leur programme.
- Les électeurs présents souhaitent rester prudents en ce qui concerne la représentation proportionnelle, car elle permettrait aux « partis extrêmes » de prendre de l'ampleur et d'élire des députés.

Scrutin préférentiel et vote unique transférable

Plusieurs des électeurs présents estimaient que le système de scrutin préférentiel nous donnerait l'occasion d'améliorer la façon dont les Canadiens élisent leurs gouvernements. Lors d'une discussion de groupe, les points suivants concernant le système de scrutin préférentiel ont été soulevés :

- Ce système forcerait les partis à établir des liens avec tous les électeurs lors des campagnes, plutôt que seulement essayer d'atteindre leur base électorale. Même si un parti sait qu'un électeur ne les choisira pas en premier, ils voudront s'assurer d'être son deuxième choix. Ce même sentiment a été partagé en ce qui concerne le vote unique transférable.
- Ce système, de même que le vote unique transférable, encouragerait les partis à faire davantage campagne sur les enjeux actuels et les aspects positifs des autres candidats, plutôt que les craindre et établir des raisons pour lesquelles les électeurs ne devraient pas voter pour eux.
- Des inquiétudes ont été soulevées sur le scrutin préférentiel et le vote unique transférable selon lesquelles ils seraient trop complexes, ce qui pourrait faire en sorte que les résultats des élections ne soient pas aussi clairs, faciles à comprendre ou immédiats que dans notre système actuel.

Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

- Un certain nombre de personnes estimaient que les Canadiens qui ont choisi de ne pas participer au processus démocratique ont omis de le faire parce qu'ils se sentaient dépossédés de leur droit de vote par le processus. Ils

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

<p>savaient que même s'ils appuyaient un troisième (ou un quatrième) candidat, cette personne ne gagnerait pas et que leur vote ne vaudrait rien.</p>	
<p>Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Bien qu'il y ait eu peu de discussion à ce sujet, les résidents présents n'ont pas senti la nécessité de rendre obligatoire le droit de vote. 	
<p>Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des électeurs présents étaient d'accord pour que l'informatique joue un rôle dans le processus de vote, mais ils n'étaient pas tous favorables au vote par Internet. Il y a eu une discussion sur le scrutin électronique qui permettrait aux votes d'être totalisés plus rapidement, mais les électeurs n'avaient pas l'impression que se rendre aux bureaux de vote était un inhibiteur au vote. 	
<p>D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Une majorité des participants estimaient que le gouvernement doit tenir un référendum sur une proposition de changement au système de vote. Il a été avancé que le gouvernement majoritaire ne pourrait pas prendre de décision de cette amplitude unilatéralement et que les Canadiens devraient être consultés de manière formelle. Ceux qui s'opposent à un référendum ont laissé entendre qu'à moins que le gouvernement soit disposé à dépenser des millions de dollars pour veiller à ce que le public soit bien informé sur les deux côtés d'une décision de référendum, il vaut mieux laisser cette décision entre les mains des personnes qui ont été élues pour nous représenter. • Un électeur voulait s'assurer que les systèmes électoraux comme celui de la Nouvelle-Zélande étaient envisagés. Cet électeur estimait qu'il était important de prendre en considération le système de la Nouvelle-Zélande qui alloue des représentants spécifiques aux peuples autochtones et que le Canada devrait envisager cette mesure comme une façon d'assurer la représentation autochtone à la Chambre des communes. 	
<p align="center">RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (LIMITE SUGGÉRÉE : 1 000 MOTS)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • L'assemblée publique sur la réforme électorale à St Catharines était ouverte au public et 44 électeurs y ont assisté. Plusieurs de ces électeurs sont des professionnels de la communauté, mais aucun n'était présent à titre officiel. 	
<p>Présentation du rapport au Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)</p>	<p>Date : 14 octobre 2016</p>
<p>Signature du député</p>	<p>CHRIS BITTLE (Nom)</p>

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
 131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
 Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.

Veillez faire parvenir au :

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca**

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016